



Notre réf.: WMOMS-595891807-2315073/2025/MS/RSO

24 juillet 2025

Objet: Atelier de familiarisation 2025 à l'intention des représentants permanents récemment nommés (Secrétariat de l'OMM, Genève, et en ligne, 27 et 28 octobre 2025)

Suite à donner: Remplir et renvoyer à l'OMM dans les meilleurs délais le [formulaire de demande de visite de familiarisation](#)

Madame, Monsieur,

Au nom de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), j'ai le plaisir de vous inviter à un atelier de familiarisation de deux jours au Secrétariat de l'OMM, à Genève, ou en ligne, les 27 et 28 octobre 2025, à la suite de la session extraordinaire de 2025 du Congrès météorologique mondial et de la session extraordinaire du Conseil exécutif.

L'objectif de cet atelier est de familiariser les représentants permanents récemment nommés, notamment ceux qui ne sont pas au fait des activités de l'OMM, avec le fonctionnement de l'Organisation en faisant mieux connaître ses procédures de gouvernance, ses différents programmes, ses activités et celles du Secrétariat, ainsi que le rôle moteur des représentants permanents au sein de l'Organisation. En outre, cet atelier vise à faciliter les contacts des représentants permanents non seulement avec diverses parties prenantes, mais également avec l'équipe dirigeante et les directeurs de département de l'OMM, et ce, afin de favoriser l'apport d'une assistance aux Membres de l'Organisation.

Sur demande, l'OMM peut envisager d'aider financièrement les représentants permanents admissibles qui participent physiquement à la session du Congrès à prolonger leur séjour à Genève. Veuillez noter que, pour les participants qui assistent en présentiel à l'atelier et dont la demande de soutien est approuvée, l'aide financière de l'OMM ne couvrira que l'indemnité journalière de subsistance et n'inclura pas les frais de voyage.

En ce qui concerne le paiement de ladite indemnité journalière de subsistance, les participants concernés recevront un formulaire de demande d'assistance financière après l'approbation de leur demande.

Cet atelier s'adresse aux représentants permanents nommés à compter de novembre 2022, conformément aux critères du Conseil exécutif en la matière (voir la [décision 57 \(EC-69\)](#) – Critères d'attribution de bourses et de parrainage de formation). En raison de contraintes budgétaires et du nombre élevé de demandes attendues, l'OMM accordera la priorité aux demandes des représentants permanents des pays les moins avancés, des pays en développement et des petits États insulaires en développement ainsi que des représentants permanents qui ne sont pas au fait des activités de l'Organisation. Veuillez remplir le [formulaire de demande de visite de familiarisation](#) pour les représentants permanents et l'envoyer à M. Mark Majodina, Fonctionnaire principal chargé de programmes ([mmajodina@wmo.int](mailto:mmajodina@wmo.int)), avec copie à Mme Hong Fan, Fonctionnaire chargée de l'appui aux politiques et à la législation ([hfan@wmo.int](mailto:hfan@wmo.int)), dans les meilleurs délais et au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2025**, afin de permettre la mise en œuvre des dispositions logistiques nécessaires. Veuillez nous indiquer si vous avez besoin d'une lettre d'invitation nominative incluant votre nom et votre numéro de passeport pour obtenir un visa.

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM (distribution restreinte)

Concernant l'assurance des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaires, je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

*«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.*

*La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»*

Je sais gré à votre gouvernement du soutien constant qu'il apporte à l'OMM et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ko Barrett  
pour la Secrétaire générale